

Monnaie Léman

Annexe 7

Extrait de la lettre de diffusion mensuelle de Monnaie Léman, introduisant notamment les cotisations auprès de ses membres (accessible en intégralité grâce au lien : http://eepurl.com/b_Y8Rz)

Le 30 juillet 2016



e-LémanTerre #12
" Procès verbal de l'AG
& Introduction des cotisations "



2. Introduction des cotisations

L'association Monnaie Léman fonctionne depuis juillet dernier de manière militante et doit assumer des frais de fonctionnement (impressions des billets, flyers, autocollants, matériel, locaux).

Pour couvrir ses frais de fonctionnement, l'association met en place des cotisations annuelles, dont voici les montants dès 2016:

Membres	Cotisation pour les membres exerçant en Suisse (en CHF)	Cotisation pour les membres exerçant en France (en EUR)
Personne physique	50	40
Sympathisant	2	2
Membre de soutien	100 / 200 / 500 / 1000	100 / 200 / 500 / 1000
Indépendant / association	75	60
PME - petite (moins de 10 employés)	200	160
PME - moyenne (entre 10 et 30 employés)	400	320
PME - grande (plus de 30 employés)	1000	800

Notre ligne graphique est désormais arrêtée (merci Maud!). Les autocollants pour les commerces sont à disposition. Les flyers ont été refaits. Les "cartes postales" sont en route. Le "Kit de Démarrage" à destination des professionnels est finalisé.

L'équipe du Léman va aller à la rencontre de l'ensemble de ses membres professionnels au cours de l'été, pour bien comprendre les demandes spécifiques des uns et des autres, répondre aux questions qui se poseraient encore et aider ceux qui en ressentent le besoin à trouver de nouveaux fournisseurs et/ou clients prêts à accepter les lémans.